



Direction des Affaires Juridiques, Commande Publique et des Assemblées
Secrétariat Général des Assemblées
Ajaccio, le 13 décembre
2021

Aux membres du Bureau Communautaire

Objet Convocation d'un Bureau

Agissant en vertu de la délégation du Conseil communautaire prise par délibération n° 2020-037 en date du 4 juin 2020

Le mardi 21 décembre 2021 à 17 heures 00

Salle du Conseil communautaire Pierre-Jean POGGIALE
Immeuble Alban - 5^{ème} étage

Ordre du jour

Adoption du procès verbal des séances du bureau communautaire en date du 30 juin, du 12 juillet et du 21 septembre 2021

Ressources humaines

Rapporteur : Madame Annie Sichi

1 - Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Collectivité d'origine) et la Commune d'Ajaccio (Collectivité d'accueil) n°1

Rapporteur : Madame Annie Sichi

2 - Autorisation donnée au Président de signer la convention de mise à disposition de personnel entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (Collectivité d'origine) et la Commune d'Ajaccio (Collectivité d'accueil) n°2

Protection et valorisation du cadre de vie

Rapporteur : Monsieur Ange Pascal Miniconi

3 - Autorisation donnée au Président de solliciter les financements auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC), dans le cadre du programme d'interventions sur la basse vallée de la Gravona - Année 4

Rapporteur : Madame Jeanne Andrée Colonna d'Istria

4 - Programme Acqua Linda 2022

Environnement

Rapporteur : Monsieur Etienne Ferrandi

5 - Modification de la délibération n° DB-2021-049 relative à une demande de financements pour l'acquisition de véhicules de collecte des déchets valorisables et résiduels

Contrat de baie - SAGE

Rapporteur : Monsieur Ange Pascal Miniconi

6 - Autorisation donnée au Président de solliciter les financements de l'Agence de l'Eau dans le cadre du poste de chargé de mission SAGE (Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Gravona, du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava).

Protection et valorisation du cadre de vie

Rapporteur : Monsieur François Faggianelli

7 - Autorisation donnée au Président de signer le contrat de partenariat en faveur de l'efficacité énergétique Agir Plus avec EDF pour une durée de 3 ans

Le Président

Laurent MARCANGELI